

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION
LILLE, 106, Rue de Paris
PARIS, 45, Bd. Haussmann

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Toucin

BUREAUX : Téléphone 351-17
46, rue de la Gare, 45
TOURCOING : Téléphone 9-85
3, rue Fidele Lohoucq

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME.

Une cause célèbre dans le Hainaut



LA PRISON DE TOURNAI.

(Ph. Révelli)

Le 27 Mai 1851 commençait devant la Cour d'Assises du Hainaut, les débats d'une cause célèbre, célèbre tristement par la situation sociale élevée des accusés, par l'horreur du crime dont ils étaient accusés, de même que par les circonstances tragiques qui en accompagnèrent l'exécution.

Nous voulons parler du procès qui amena dans le box des accusés devant le jury du Hainaut les nommés Alfred-Julien-Gabriel-Gérard-Hippolyte Visart, comte de Bocarmé, et Lydie-Victoire-Joséphine Fougny, épouse du dit comte de Bocarmé, accusés d'avoir, à Bury, arrondissement de Tournai, le 20 Novembre 1850, commis volontairement « un attentat à la vie de Gustave Fougny, leur frère et beau-frère, par l'effet de substances qui peuvent donner la mort plus ou moins promptement ou au moins de s'être rendu complice de ce fait ».

Cette affaire, qui se termina par l'exécution capitale du comte de Bocarmé, a laissé dans tout le Hainaut de profonds souvenirs et, après 87 ans, elle est encore évoquée dans de nombreux milieux.

Le comte de Bocarmé, rapporte l'acte d'accusation de ce procès, appartenait par sa naissance à l'une des premières familles du Hainaut : il avait épousé en 1843, à Péruwelz, la fille d'un ancien épicière qui n'avait que deux enfants et dont le fils, amputé d'une jambe, était d'une santé précaire. Avant de contracter mariage, l'accusé après s'être assuré des biens de sa femme, n'avait pas hésité à consulter un médecin pour connaître les chances de vie ou de mort que son beau-frère, Gustave Fougny, pouvait avoir. Ce dernier songeait à se marier, quand il mourut tout à coup au château de Bitremont qu'habitaient les accusés et dans la chambre même où il venait de dîner avec eux.

L'autopsie fit constater diverses plaies sur le visage de Gustave Fougny : la langue, la bouche, la gorge et même l'estomac étaient brûlés par un liquide caustique ; il semblait que les traces de violences exercées sur la face provenaient des efforts que l'on avait faits pour faire ingurgiter de force un liquide à Gustave Fougny. Le comte de Bocarmé portait aux mains des égratignures et dans les ongles des traces du même liquide que celui relevé dans l'estomac de son beau-frère : l'analyse démontra que la mort était due à l'absorption de nicotine. L'instruction acquit la preuve que depuis des mois l'accusé étudiait les effets de ce poison : deux petites fioles de nicotine avaient disparu et la comtesse accusa son mari d'avoir empoisonné son frère.

Il fallut six semaines pour découvrir dans un plancher où ils étaient cachés les « instruments » de chimie ayant servi à la préparation de la nicotine.

A. D.

« Fille de Lord »

par Charles Vayre et Robert Florigni

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

LE STATUT DES NATIONALITÉS EN TCHÉCOSLOVAQUIE

LE PROBLÈME de l'auto-administration a été étudié au Conseil des Ministres

Le projet de loi sur l'emploi des langues et le texte des autres mesures ont été remis aux députés des Sudètes.

CES DEUX PREMIÈRES PARTIES POURRAIENT ÊTRE SOUMISES A LA RATIFICATION DE LA CHAMBRE VERS LE 20 JUILLET

Prague, 1^{er}. — Une importante réunion du Conseil des Ministres politiques s'est ouverte aujourd'hui à 16 h. sous la présidence du président de la République, M. Edouard Benes et en présence du président du Conseil, M. Milan Hodza, du vice-président du Con-

seil, M. Derer, ministre de la Justice et du ministre des Affaires étrangères, M. Krofta.

Le Conseil des Ministres discute la question de l'auto-administration des nationalités qui constitue une partie importante du statut des nationalités en préparation.

Les principaux éléments des pourparlers

Prague, 1^{er}. — Dans l'état actuel des pourparlers entre le Gouvernement de Prague et le Parti des Sudètes, trois éléments sont à distinguer :

1^o Le nouveau projet de loi sur l'emploi des langues a été remis par le président du Conseil, M. Milan Hodza, aux députés sudètes plénipotentiaires de M. Henlein, MM. Kundt et Rosche. Le Parti des Sudètes en étudie la teneur. On sait que la loi sur les langues est une loi constitutionnelle et que la majorité des trois cinquièmes est nécessaire pour sa ratification par la Chambre.

2^o Dans le statut des nationalités, la partie qui ne concerne pas l'auto-administration des nationalités a été remise également par le président du Conseil aux plénipotentiaires de M. Henlein qui en comparent le contenu avec leurs propres revendications.

3^o Enfin, la partie du statut des nationalités concernant l'auto-administration des nationalités qui a été examinée au cours d'un Conseil des Ministres présidé par M. Benes.

On estime généralement que les deux premières parties pourront être soumises à la ratification de la Chambre vers le 20 juillet, mais que la question de l'auto-administration étant très complexe nécessite une mise au point lui permettant d'être mise en pratique immédiatement. Le travail des experts ne pourra pas être terminé à cette date.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)



M. KROFTA
Ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie.

(Ph. Nyl)

A ANOR une septuagénaire est assommée chez elle à coups de marteau

La victime, le crâne défoncé sous la violence des coups, fut trouvée agonisante hier matin par des voisins.

LE MEURTRIER, AGÉ DE 15 ANS ET DEMI QUI, SON COUP FAIT, AVAIT GAGNÉ FOURMIES, PUIS AULNOYE OU IL PASSA LA NUIT, A ÉTÉ ARRÊTÉ A DUNKERQUE.

« JE ME TROUVAIS OBLIGÉ DE ME DÉBARRASSER DE LA VIEILLE », A-T-IL DÉCLARÉ, APRÈS AVOIR INDIQUÉ QUE CONGÉDIÉ PAR SON PATRON IL ÉTAIT ENTRÉ CHEZ ELLE POUR SE PROCURER DE L'ARGENT AFIN DE QUITTER LA RÉGION



EN HAUT : La foule devant la maisonnette dans laquelle fut assaillie la victime, Mme Léonie POSTIER (en médaillon).
EN BAS : M. NOCLERQ, Procureur de la République, et le Lieutenant de gendarmerie FORTIN, s'entretenant avec les gendarmes enquêteurs.

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL) Hier matin, selon une amicale coutume qu'elle répétait chaque jour, Mme Falleur qui demeure rue de Fourmies, à Anor, allait rendre visite à sa vieille amie, Mme veuve Desiré Fostier, qui vit seule dans sa maisonnette de la rue du Marais.

l'ou, est âgée de 77 ans. Originnaire d'Anor, mariée dans cette ville, elle a eu une nombreuse famille qui s'est éteinte dans la localité et les communes des environs. Elle est estimée et aimée de tous dans le pays, cette brave aïeule, Léonie comme on l'appelle familièrement.

Mme veuve Fostier, née Léonie Del- (LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LES NÉGOCIATIONS FRANCO-TURQUES SONT TERMINÉES

La question du Sandjak d'Alexandrette est réglée et plusieurs autres accords ont été conclus entre les deux pays

UN TRAITÉ D'AMITIÉ QUI SERA SIGNÉ PROCHAINEMENT AURA POUR EFFET DE CONSOLIDER L'ÉQUILIBRE ACTUEL DANS LE BASSIN ORIENTAL DE LA MÉDITERRANÉE



M. Sudd DAVAZ, Ambassadeur de Turquie à Paris, s'entretenant avec M. Georges BONNET, Ministre des Affaires étrangères, dans le bureau de celui-ci au Quai d'Orsay.

(S.A.F.A.R.) (LIRE NOS INFORMATIONS EN CINQUIÈME PAGE)

LE GÉNÉRAL FRANCO A RÉPONDU A LA NOTE BRITANNIQUE :

LE BOMBARDEMENT DES PORTS CONTINUERA SELON LES EXIGENCES DE LA SITUATION MILITAIRE...

...MAIS DES MESURES SERONT PRISES POUR QUE LES BOMBES N'ATTEIGNENT PLUS SI POSSIBLE LES NAVIRES NEUTRES

LA NEUTRALISATION DU PORT D'ALMERIA EST DE NOUVEAU PROPOSÉE

Le bombardement de Baladona, faubourg de Barcelone, a fait soixante morts et une centaine de blessés

Londres, 1^{er}. — On apprend que la réponse du général Franco aux protestations britanniques contre les bombardements de vapeurs anglais ancrés dans les ports républicains espagnols est conçue en termes très aimables, mais que les autorités nationalistes maintiennent leur droit de bombarder les objectifs militaires tels que les ports républicains qui ont été transformés, selon eux, en bases de guerre contenant du matériel d'artillerie et des dépôts de munitions et, qu'en conséquence, le bombardement de ces ports devra continuer selon les exigences de la situation militaire.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

L'avion Alger-Tananarive atterrit en pleine brousse africaine

Les sept passagers sont saufs

Paris, 1^{er}. — L'avion Alger-Tananarive de la Régie Air Afrique, un « Bloch-120 » trimoteur Lorraine ALGOE, piloté par Decamps et ayant à son bord le radio Barlier, le mécanicien Carrey, le commandant Dagnaux, directeur de la Régie Air-Afrique, parti de Paris vendredi dernier pour une tournée d'inspection et transportant trois passagers, a fait un atterrissage forcé en pleine brousse, entre Fort-Archambaud et Bangui.

Le radiotélégraphiste a pu signaler que personne n'était blessé et donner les coordonnées du point d'atterrissage.

(LIRE LA SUITE EN CINQUIÈME PAGE)

AUX ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

Inculpé de tentative de meurtre un jeune homme de Rivière a été acquitté

IL SERA CONFIE JUSQU'A SA MAJORITÉ A UNE MAISON DE REDRESSEMENT

Vendredi matin, passait devant les Assises du Pas-de-Calais, un jeune homme de Rivière, M. T..., 17 ans, inculpé de tentative de meurtre.

L'interrogatoire

Le 13 avril dernier, M. Léonard Arbury, chauffeur au service de M. Sauvage, de Saint-Léger, conduisait l'auto de ce dernier, sur la route d'Arras à Mouchy. Tout à coup, il vit au beau milieu de la chaussée un obus, posé verticalement. Il essaya d'éviter ce terrible engin, mais un tas de cailloux l'empêcha d'appuyer à droite et l'alle avant gauche de l'auto renversa l'obus qui explosa. L'auto sauta et fut projetée 80 mètres plus loin. Par un heureux hasard, les six occupants ne furent pas blessés.

Deux hommes, avaient été vus s'enfuyant, ce qui fit porter sur eux les soupçons. Bientôt, on découvrit que c'était le fils d'un habitant du village qui était l'auteur de cet accident dramatique, qui s'est heureusement bien terminé.

Ayant trouvé dans l'herbe, un obus (LIRE LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE)

Pour coups mortels un ouvrier d'Orville est condamné à 5 ans de prison avec sursis



Emile PETIT devant les jurés du Pas-de-Calais. (Ph. Révelli)

L'après-midi, comparait devant les Assises, Emile Petit, né le 1er août 1904 à Douchy-les-Ayettes, actuellement journalier, demeurant à Orville, qui était inculpé de coups mortels.

Le 13 mars 1938, vers 20 h. 30, Emile Petit, qui dans l'après-midi avait consommé un litre de vin rouge et plusieurs autres verres, pénétra au débit Carmon à Orville. Il y retrouva M. Loten, son beau-père et deux brocanteurs, MM. Pruvost et Mucherembie, auxquels il avait vendu quelques heures plus tôt une armoire dont Petit et son beau-père avaient déjà touché le prix. Mais la dame Petit avait empêché les deux brocanteurs de prendre l'armoire et ceux-ci en firent le reproche au mari.

(LIRE LA SUITE EN QUATRIÈME PAGE)

LES INONDATIONS AU JAPON

On a dénombré 134 morts, 132 blessés et 8 disparus

Tokio, 1^{er}. — Grâce au beau temps qui a régné hier, la vie reprend à Tokio son rythme normal. Mais Tsuchura, près de Tokio, où est situé un aéroport militaire important, est encore complètement inondée ce matin. Des dizaines de milliers d'habitants ont passé la nuit sur les toits.

Les autorités militaires ont dépêché des colonnes de sauvetage aux endroits les plus menacés. On croit qu'il y a à Tsuchura au moins autant de victimes qu'à Tokio.

30.000 sinistrés ont besoin d'une aide financière urgente

Tokio, 1^{er}. — Un conseil des ministres a eu lieu ce matin pour discuter des mesures de secours concernant les zones dévastées par les inondations.

De nombreux ministres se sont montrés favorables à la convocation d'une session extraordinaire de la Diète à ce sujet. Les éléments conservateurs estiment que les dégâts causés aux chemins de fer seuls dépassent dix millions de yen et que 30.000 victimes des inondations dans la région de Tokio seulement, ont besoin d'une aide financière urgente.

Le bilan de la catastrophe
Tokio, 1^{er}. — De l'agence Domett : Le ministre de l'Intérieur annonce que, d'après les renseignements recueillis par la police, le bilan des victimes des inondations s'établit comme suit : 134 morts, 132 blessés et 8 disparus.

L'ENQUÊTE SUR L'AFFAIRE DU C. S. A. R.

JACQUES CORRÈZE, dit « La Buche », qui faisait prêter serment et organisait les dépôts d'armes a été arrêté

Le secrétaire d'Eugène Deloncle qui avait de multiples identités changeait d'hôtel chaque soir



J. CORRÈZE
Secrétaire de Eugène Deloncle, arrêté hier.

(Ph. Nyl) (LIRE NOS INFORMATIONS EN 2^e PAGE)